

A: Board
De: Marc Van den Bosch
Telephone: +32 2 500 85 85
Mail: marc.vandenbosch@febeg.be
Date: April 10, 2020

Objet: COVID-19 impact sur le secteur de l'énergie

Executive Summary

Le secteur de l'énergie est considéré comme un secteur crucial en cette période de crise Covid-19. Les entreprises déploient des efforts maximums pour assurer la sécurité de l'approvisionnement.

Les conditions du marché résultant de la crise du Coronavirus changent brusquement et envoient une onde de choc dans le secteur de l'énergie : baisse significative de la demande, chute massive des prix de gros, augmentation drastique des factures impayées, blocage du 'business development' et des services. Le secteur de l'énergie demande donc aux autorités de prendre des mesures pour sauvegarder la situation des fournisseurs et de ne certainement pas de prendre des mesures supplémentaires qui aggraveraient la situation des fournisseurs, afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle crucial et conserver une résilience suffisante après cette crise pour pouvoir se concentrer sur la transition énergétique tant nécessaire.

Actuellement, les fournisseurs supportent le risque de factures impayées sur toutes les parties de la facture (énergie, tarifs de réseau, taxes et prélèvements). 70 % de la facture énergétique est liée à des montants réglementés et régulés qui comprennent les coûts de distribution et de transport (tarifs de réseau, y compris les OSP) et toutes sortes de taxes et de prélèvements en faveur du gouvernement. La FEBEG propose donc concrètement de répartir le risque de factures impayées sur l'ensemble de la chaîne de valeur : les fournisseurs supportent le risque pour la partie énergie, les gestionnaires de réseau supportent le risque sur les tarifs de réseau et les autorités supportent le risque sur les taxes, prélèvements et autres obligations gouvernementales (par exemple les certificats verts).

On considère parfois à tort que le secteur est peu touché par la crise, rien n'est plus éloigné de la vérité. Dans la note ci-dessous, nous donnons des précisions sur l'impact de la crise Covid-19 sur le secteur.

A. **L'évolution du marché** consécutive à la crise du Coronavirus est brutale et elle envoie une onde de choc dans le secteur. En résumé, nous constatons que :

Demande d'énergie

- La consommation d'électricité en Belgique a diminué de 19 à 28 % (chiffres Elia).
- La même tendance a été enregistrée pour le gaz naturel. La consommation de gaz par les clients industriels a diminué de 11 à 15 % (chiffres de Fluxys).

Volume de production

- En conséquence, la production d'électricité est fortement touchée. La production des centrales électriques au gaz a été réduite environ de moitié.
- La production d'énergie renouvelable est moins affectée, mais la plupart des nouveaux projets de construction sont au point mort, ce qui a des conséquences financières importantes à long terme.

Prix

- Les prix sur les marchés de gros de l'électricité ont fortement baissé (en raison de la réduction de la demande dans la zone CWE et de la chute des prix du gaz sur les marchés internationaux). En conséquence, l'impact est supérieur à la chute de volume de 16-25%, puisque les volumes encore produits sont vendus à des prix beaucoup plus bas.
- En raison de la moindre consommation, les volumes d'énergie excédentaires déjà achetés dans le passé doivent être revendus à perte sur le marché.

Risque de crédit

- Les risques de factures impayées augmentent rapidement. Ces dernières années, les factures impayées pour le secteur se sont élevées à environ 80 millions d'euros. Ce chiffre augmente rapidement. Nous prévoyons une augmentation de 50 à 100%.

Autres

- En raison de la baisse des prix de gros, on peut s'attendre à ce que les clients passent en masse à des contrats moins chers à partir d'avril. Les clients résidentiels peuvent résilier leur contrat à tout moment (moyennant un préavis d'un mois). Il en résulte un impact financier supplémentaire qui ne peut pas encore être estimé.
- Dans le domaine des services énergétiques, on constate une baisse de 50 à plus de 80 %.

B. En tant que fournisseurs, nous sommes également **en contact direct** avec nos clients, et de cette manière ressentent clairement cette crise. Un nombre considérable de clients résidentiels mais aussi professionnels ont besoin d'être aidés par des calendriers de

paiement adaptés, des plans d'apurement et par l'adaptation des factures d'acomptes à la consommation temporairement réduite.

C. Enfin, un risque supplémentaire est la volonté souhait des autorités fédérales et régionales de prendre des mesures pour soulager les clients en transférant la charge sur les entreprises commerciales. Concrètement nous pensons à la non-fermeture de compteur en cas de non-paiement, au non-placement de compteurs à budget, ces clients continueront donc le cas échéant à être livrés par les fournisseurs etc.), ce qui risque d'entraîner une forte augmentation des défauts de paiement, et menace d'augmenter davantage les risques financiers des fournisseurs.

D. Ces éléments viennent s'ajouter à la situation déjà mauvaise des entreprises énergétiques en Belgique. Selon une analyse d'Arthur D. Little, la marge EBIT des fournisseurs belges a diminué de -1,14% (2015) à -9,81% (2018). Ces chiffres confirment les analyses antérieures de la FEBEG.

E. Les fournisseurs demandent donc aux autorités de prendre des mesures pour sauvegarder la situation des fournisseurs. FEBEG propose donc que chacun assume ses propres risques sur les factures impayées. Les fournisseurs supportent le risque pour la partie énergie, les gestionnaires de réseau supportent le risque pour les tarifs de réseau et les autorités supportent le risque pour les taxes, prélèvements et autres obligations gouvernementales (par exemple les certificats verts).

1. Production

a. **Électricité produite**

Production thermique :

Les centrales électriques au gaz ont produit environ 50% de moins depuis le début de ce mois. Avant le début des mesures coronavirus, la capacité moyenne développée des centrales à gaz était d'environ 2487 MW ; elle est tombée à 1264 MW en moyenne (contre 18/3). Entre le 1er et le 16 mars, la contribution de l'énergie éolienne sur le réseau d'Elia a été en moyenne de 985 MW ; dans la seconde moitié du mois de mars, elle n'était que de 764 MW. La diminution des centrales électriques au gaz n'est donc pas due à l'augmentation de la production éolienne. Cette diminution signifie une perte de production de 29,4 GWh/jour. Si nous supposons une période allant jusqu'au 19/4, la perte de production sera d'environ 1TWh. Si les mesures sont prolongées jusqu'au 1er mai, cela représente environ 1,3 TWh. Nous estimons la valeur de la production perdue à environ 45 à 60 millions d'euros pour la durée des mesures.

On ne peut s'attendre à ce que le volume revienne à la normale immédiatement après l'assouplissement des mesures. On peut plutôt s'attendre à une normalisation progressive

de la situation. Si nous prenons un scénario dans lequel le volume perdu diminue de 30% chaque mois jusqu'à la fin de l'année, le volume perdu s'élève à 1,9 TWh avec une valeur estimée à 86,87 millions d'euros (45 €/MWh, valeur avant la crise).

Production renouvelable :

L'impact est limité pour le moment pour le solaire et l'éolien, mais les nouveaux projets de construction sont au point mort. Cela signifie que certains délais peuvent ne pas être respectés. Cela engendre une augmentation du préfinancement des projets, et il existe également un risque que certains soutiens soient moins élevés que prévu, car certains niveaux de soutien sont liés aux respect de délais.

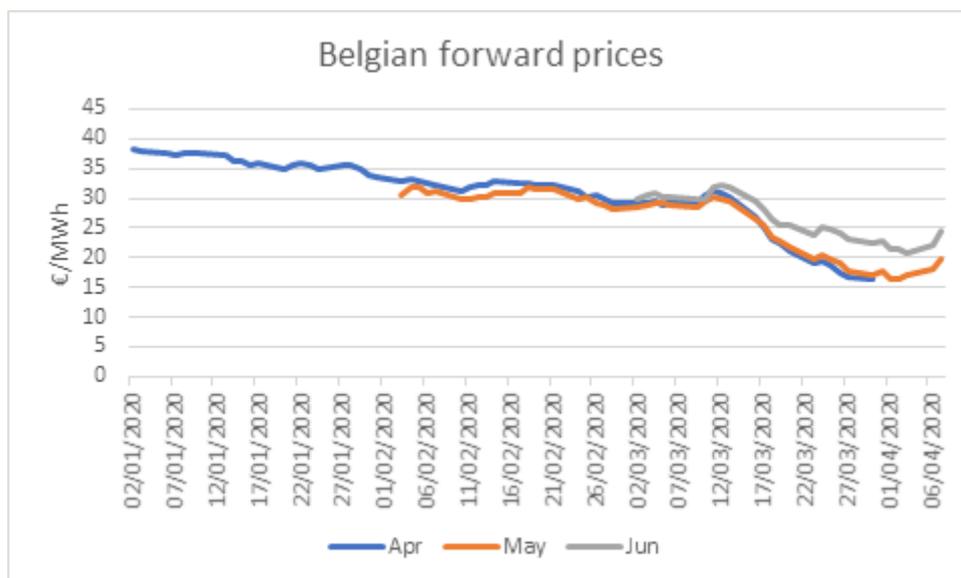
Pour l'éolien offshore, les retards dans la livraison des parcs éoliens actuellement en construction peuvent en affecter la date de livraison. Par conséquent, un financement supplémentaire sera nécessaire pour combler cette période. La LCOE garantie est limitée à un maximum de 17 ans à compter du 1/1/21. En cas de retard après cette date de livraison, il y aura également un impact sur la rentabilité de ces projets.

b. Effet de prix

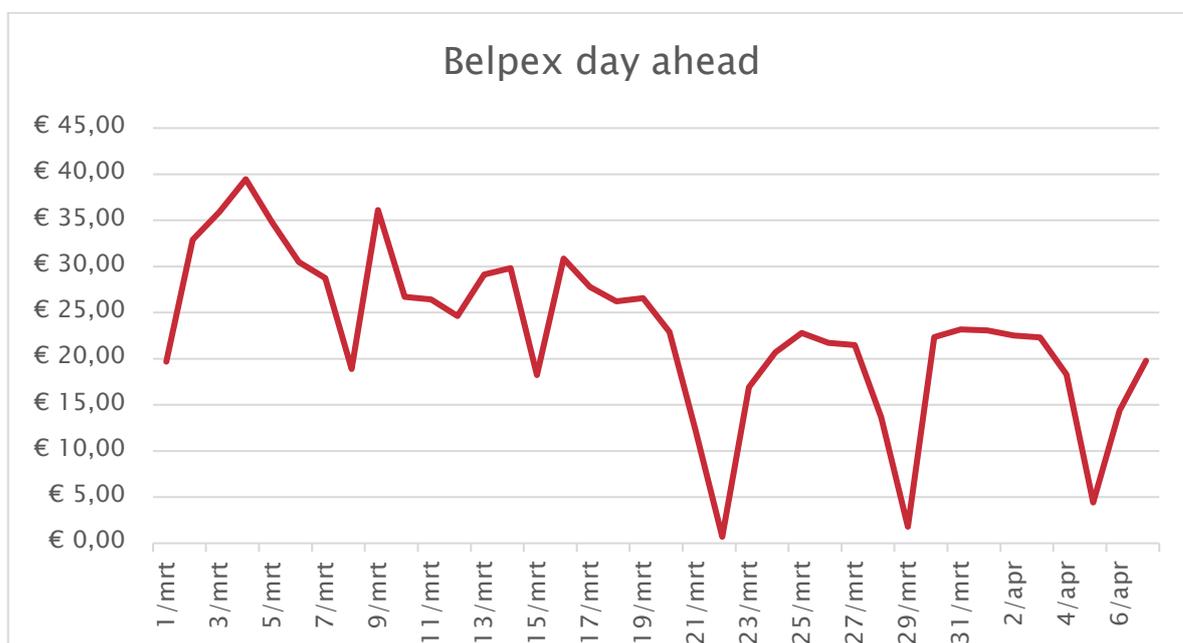
Les volumes effectivement produits sont vendus à des prix inférieurs sur les marchés de gros. Le prix sur les marchés de gros a beaucoup baissé, il y a même eu des périodes où les prix étaient négatifs.

Le prix moyen mensuel de l'Endex pour le mois de mars 2020 est inférieur d'environ 10€/MWh à la moyenne de la période 2010 –2019.

€/MWh	2020	Moyennes 2010 –2019
janvier	€ 53,70	€ 58,76
février	€ 46,73	€ 53,90
mars	€ 35,49	€ 44,58
avril	€ 30,54	€ 40,73
mai	€ 18	€ 38,96
juin	€ 22	€ 41,03
juillet	€ 26	€ 39,68



Le prix du **'Belpex day ahead'** a également fortement baissé depuis le début de la crise, passant de 28,9€/MWh (moyenne du 1-16 mars), à 18,4€/MWh (moyenne du 17 mars - 7 avril).



En outre, le prix de l'électricité a chuté plus fortement que celui du gaz, ce qui a un effet négatif supplémentaire sur la marge des centrales « clean spark spread »¹ pour les volumes encore produits.

¹ clean spark spreads are indicative prices giving the difference between the combined cost of gas and emissions, and the equivalent price of electricity

Les producteurs d'énergie renouvelable sont pour leur part fortement impactés par les périodes de prix négatifs.

L'impact total est donc beaucoup plus important que la diminution de 19 à 28 % du volume, puisque les volumes encore produits sont vendus à des prix beaucoup plus bas.

Cet effet s'intensifiera dans les années à venir. Après tout, l'électricité est déjà vendue sur les bourses pour les trois prochaines années. Plus on avance dans le temps, plus l'impact sera faible, mais aussi plus les volumes déjà vendus sont faibles. Par MWh vendu actuellement, pour l'année 2021, il y a un "revenu moindre" de 4,1 €.

Année	Prix €/MWh 3/4/2020	Prix le plus élevé cette année €/MWh	Prix le plus bas cette année €/MWh	Différence entre le prix réel et la moyenne de l'année €/MWh
2021	35,7	45,81	33,74	4,1
2022	39,2	47,39	36,93	3,0
2023	40,7	48,21	38,37	2,6

Pour une centrale électrique à gaz de 400 MW par exemple, dont la production de 1000 h serait vendue dans les années suivantes, cela signifie respectivement une perte de revenus d'environ 1,3 (2021) 0,95 (2022) et 0,83 (2023) millions d'euros.

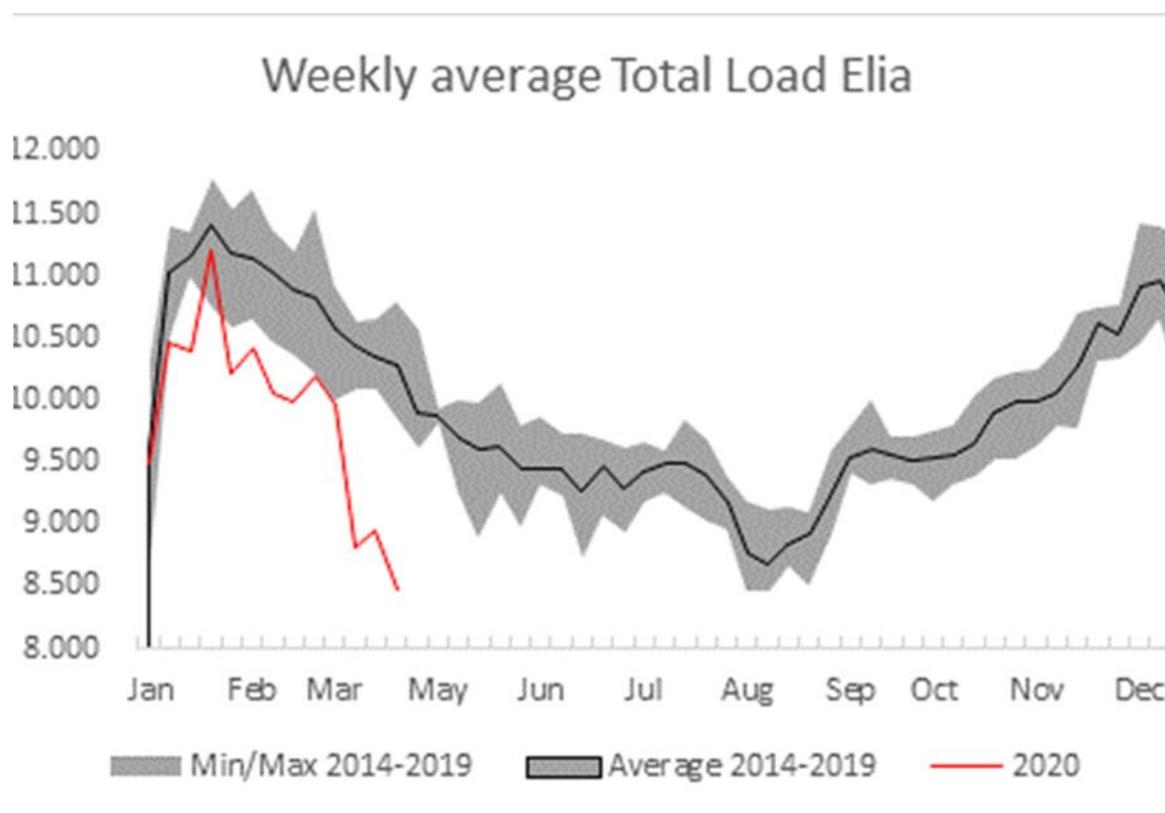
2. Activités de vente B2B et B2C

a. Charge du réseau d'Elia

La charge sur le réseau d'Elia est un bon indicateur de la quantité d'électricité achetée par les clients.

kW	Avant le 16/3	Après le 16/3	Baisse
Lundis	9 147 591	7 422 028	19%
Mardis	9 148 766	7 192 629	21%
Mercredis	9 389 781	7 040 347	25%
Jeudis	9 342 391	7 226 785	23%
Vendredis	9 234 488	7 207 646	22%
Samedis	8 203 369	5 891 104	28%
Dimanches	7 710 952	5 600 339	27%

Dans le tableau ci-dessus, nous avons comparé la charge moyenne sur le réseau pour les différents jours de la semaine précédant et suivant le 16 mars. La consommation d'électricité (charge sur le réseau d'Elia) a diminué de 19 à 28 %, c'est-à-dire que la production a été bien moindre.



b. Consommation de gaz (cf. Chiffres Fluxys)

- L'analyse des chiffres de Fluxys nous permet d'obtenir les chiffres suivants concernant la consommation sur le réseau de gaz naturel.
- Industrie : -11% à -15%.
- Prélèvement net via les GRD (ménages, PME, clients professionnels) : -23% à -26%.
- Centrales à gaz : de -27% à -35%
- Diminution totale : de -20% à -24%.

La baisse de la consommation des centrales à gaz est moins marquée que la baisse de la production des centrales à gaz sur le réseau d'Elia. Cela peut s'expliquer par le fait que davantage d'unités de pointe sont utilisées que les centrales TGV, par la demande plus faible au lieu des TGV, ou par le fait qu'il y a plus de démarrages et d'arrêts et que les TGV fonctionnent à des volumes minimums et donc à un rendement sous-optimal.

c. Consommation sur les réseaux de distribution : Sibelga pour Bruxelles

Pour l'instant, nous ne disposons que de chiffres précis sur la consommation des réseaux Sibelga à Bruxelles. Cela donne une indication supplémentaire des effets.

En ce qui concerne l'électricité : D'après une analyse plus approfondie, la consommation des ménages a diminué d'environ 8 pourcents depuis le début du mois de mars. La baisse de la consommation des clients industriels et professionnels sur le réseau de distribution est estimée, selon les secteurs d'activité, entre 7 et 43 pourcents par rapport au début du mois de mars. Les restaurants et les hôtels ont enregistré la plus forte baisse estimée à 43 pourcents, suivis par les services administratifs et le secteur des arts et des loisirs, où une baisse de 33 pourcents a été enregistrée.

L'impact de la crise Covid-19 sur la consommation de gaz naturel sur le réseau de distribution se fait également déjà sentir. Sur la base des prélèvements des principaux clients tertiaires et industriels bruxellois, **Sibelga** constate que l'obligation de rester à la maison entraîne une diminution de 10 à 60 %, selon les activités, par rapport à début mars.

d. Impact sur le chiffre d'affaires et la marge

L'impact de ces volumes plus faibles est renforcé par la baisse des prix du marché.

- Pour les clients B2B, ce sont surtout les risques liés au volume qui sont importants. Sur le marché B2C, il y a des clients avec des prix fixes et variables. Les clients ayant des contrats à prix variable recevront des factures décroissantes. Les clients ayant une indexation mensuelle (Marché 'Forward' et 'Spot') en constateront l'effet à partir d'avril. Cela a un effet positif important sur leur facture annuelle. Nous nous attendons à ce que de nombreux clients (NB : les clients peuvent changer sans frais ...) ayant des contrats à prix fixe passent à des formules basées sur les nouveaux prix de gros à partir d'avril.
- La situation actuelle illustre à quel point le système actuel est asymétrique. Les clients résidentiels, les indépendants et les petites PME (avec une consommation inférieure à 50 MWh pour l'électricité et 100 MWh pour le gaz) peuvent changer de fournisseur d'énergie ou conclure un contrat plus avantageux avec le même fournisseur sur une base mensuelle et sans frais. Les fournisseurs doivent revendre les volumes déjà achetés sur le marché (qui s'est entretemps effondré). En revanche, si le marché est à la hausse, le client est protégé par un prix fixe. Cela exercera un impact négatif sur la marge des fournisseurs au cours des années suivantes.

e. Revente des volume 'hedgés'

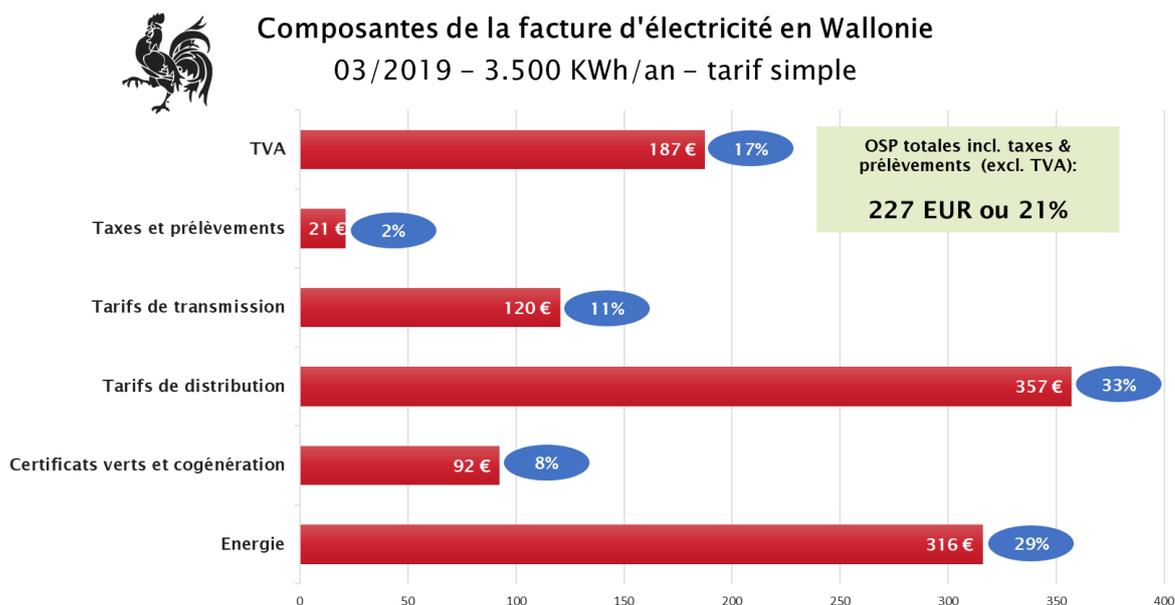
Les fournisseurs achètent des volumes à l'avance afin de pouvoir approvisionner leurs clients. Ils l'ont également fait pour la période mars, avril, mai 2020 et plus tard dans l'année. Cela est nécessaire pour pouvoir garantir un prix fixe aux clients, par exemple. En raison de la forte baisse de la consommation, les volumes excédentaires – compte tenu de la baisse des prix sur les marchés – ont dû être revendus à perte sur le marché de gros ((voir illustrations de la baisse des prix plus haut dans cette note (point B)). Nous ne pouvons pas encore estimer l'impact exact, mais il est très important.

f. Risque de factures impayées

Les factures impayées sont entièrement à la charge des entreprises commerciales. Les fournisseurs doivent payer à l'avance les coûts de réseau aux gestionnaires de réseaux. La TVA doit également être payée à l'avance. Les fournisseurs eux-mêmes ne bénéficient pas d'un report de paiement pour cela. Cela vaut également pour les taxes, les prélèvements et les frais de transport qui doivent également être payés, que le client paie ou non le fournisseur.

Pour les familles et les petites PME, la part de l'énergie dans la facture d'électricité est d'environ 30 %. Toutefois, le fournisseur supporte tous les risques de factures impayées, tant pour sa propre part que pour les frais de transport et de distribution et toutes sortes d'obligations de service public, de taxes et de prélèvements (deux tiers de la facture d'électricité). La situation est légèrement différente pour la facture de gaz naturel. La part de l'énergie dans la facture de gaz naturel d'une famille est d'environ 50 %.

Compte tenu de la situation difficile des PME et d'un certain nombre de ménages, on peut s'attendre à des retards de paiement et le risque de crédit va maintenant augmenter fortement. Cela a un impact sur le fonds de roulement nécessaire des entreprises. Ces dernières années, le risque de crédit s'est élevé à environ 85 millions d'euros ; nous constatons qu'il augmente actuellement rapidement. Nous pouvons nous attendre à une augmentation de 50 à 100 % dans la période à venir.



Les gouvernements prennent diverses mesures pour protéger les clients.

- Les propositions de mesures générales telles que la suspension des faillites augmenteront le risque de créances douteuses.
- Certaines de ces mesures aideront les fournisseurs à réduire le risque de factures impayées. Par exemple, l'aide récemment décidée en Région flamande en tant que contribution aux frais de chauffage, d'électricité et d'eau pour les chômeurs temporaires améliore la situation du client et est susceptible de réduire le risque de non-paiement.
- D'autre part, d'autres mesures, telles que la non-déconnexion des clients en cas de non-paiement, la non-installation de compteurs budgétaires et qui continueront donc, le cas échéant, à être fournis par le fournisseur commercial, etc., ont un impact négatif sur le fournisseur car elles menacent d'augmenter le niveau de défaut de paiement.

Les fournisseurs demandent aux autorités de prendre des mesures pour sauvegarder la situation des fournisseurs et de ne certainement pas prendre des mesures supplémentaires qui aggraveraient la situation pour les fournisseurs... La FEBEG propose donc que chacun assume ses propres risques sur les factures impayées. Les fournisseurs supportent le risque pour la composante énergie, les gestionnaires de réseau supportent le risque sur les tarifs de réseau et les autorités supportent le risque sur les taxes, prélèvements et autres obligations gouvernementales (par exemple les certificats verts).

3. Services

Dans le contexte de la transition énergétique, de nombreux fournisseurs se tournent vers les services dans le domaine de l'efficacité énergétique, par exemple, pour les pouvoirs publics, les clients professionnels et les clients résidentiels. Dans de nombreux cas, les règles de distanciation sociales ne peuvent être garanties dans le contexte de la crise du Covid-19, ce qui a pour conséquence qu'une proportion importante de salariés impliqués dans ces activités de service se trouve au chômage technique. Toutefois, les coûts fixes continueront à être supportés, ce qui fait que ces activités seront également fortement déficitaires cette année. Les premières réactions indiquent une baisse de l'activité de 50 à plus de 80%.

4. Travail supplémentaire dans les centres d'appel

Les nombreuses mesures qui sont prises créent également une incertitude chez les clients. Cela se traduit par une augmentation considérable des demandes de renseignements des clients, et ce malgré la communication proactive et étendue sur les mesures (gouvernementales) prises. La charge de travail accrue des centres d'appel ne fait qu'augmenter encore les coûts.

5. Risque de faillite chez les fournisseurs d'énergie

La situation financière du fournisseur est tout sauf rose. Les fournisseurs d'énergie ont déjà des difficultés financières. Nous nous référons à l'analyse d'Arthur D. Little (cf. l'article du 'Tijd' du 10.3.2020 ² : "Les grands fournisseurs en Belgique sont en mauvaise posture. Alors qu'ils mènent une bataille acharnée pour conserver leurs clients, ils doivent faire face à des coûts élevés et sont en perte depuis des années". Selon cette étude, la marge EBIT des fournisseurs belges a diminué de -1,14 % (2015) à -9,81 % (2018). Ces chiffres confirment les analyses précédentes de la FEBEG.

Il existe également des fournisseurs d'énergie qui sont eux-mêmes des PME. Il faut donc éviter à tout moment tout coût supplémentaire afin que les fournisseurs eux-mêmes ne se mettent pas dans des difficultés, ce qui pourrait avoir un effet domino sur le marché. En outre, ces dernières années, plusieurs fournisseurs ont dû cesser leurs activités en raison de la mauvaise situation économique (cf. Energy People, Belpower, Energie I&V, Natgas, Anode).

² <https://www.tijd.be/ondernemen/milieu-energie/concurrentieslag-duwt-energieleveranciers-in-de-min/10213431.html>